

Lettre d'information aux agriculteurs

Mars 2025 - n°5

ÉDITION SPÉCIALE EAU POTABLE

L'ÉDITO

« Le 1^{er} janvier 2023, les compétences "eau potable" et "assainissement", autrefois communales, sont devenues intercommunales. Faisant fi du caractère imposé de ce transfert, les élus ont voulu y voir une opportunité de préparer le territoire aux enjeux futurs liés à l'eau. Le préparer, ça signifie anticiper la raréfaction des ressources, mieux protéger les captages, renouveler le patrimoine vieillissant, et surtout, permettre à tous les usagers du service de pouvoir bénéficier à long terme de cette ressource indispensable. À cette fin, un tarif eau potable destiné aux agriculteurs a été déployé le 1^{er} janvier 2025, en plus d'un tarif industriel et d'un tarif social. Ce tarif agricole traduit une attention particulière des élus locaux à la profession. Peu de collectivités ont déployé un tel dispositif sur les territoires limitrophes. Bien entendu, il ne s'agit pas de nier que tous les usagers, agriculteurs y compris, devront contribuer aux efforts nécessaires pour être à la hauteur des enjeux constatés. Mais, il s'agit néanmoins de proposer un dispositif tarifaire adapté aux usages agricoles, et d'engager la solidarité des autres usagers du territoire vers le monde agricole, qui se traduira par un effort tarifaire de 20% environ. »

Pierre Cochonat, vice-président en charge des cycles de l'eau
& Michel Charles Riera, vice-président en charge de l'agriculture

Contact pour toute urgence ou problème sur le réseau d'eau (7j/7 24h/24) :
04 28 38 44 81 - regiedeseaux@cclubugeysud.com

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT : DES RÉSEAUX IMPORTANTS QUI ONT BESOIN DE GROS INVESTISSEMENTS



Le saviez-vous ?

Une majorité du réseau d'eau potable sur le territoire Bugey-Sud a été posée entre **1950 et 1960** (40% du linéaire de réseau).

Avant 1940	5 ml	0,001%
1940-1950	64 129 ml	9%
1950-1960	291 424 ml	40%
1960-1980	152 395 ml	21%
1980-2000	50 546 ml	7%
2000-2020	86 671 ml	12%
Inconnu	81 545 ml	11%
Total	726 715 ml	

Un vaste diagnostic du patrimoine eau potable et assainissement communautaire a été réalisé entre 2021 et 2024. Peu de communes étaient dotées de ces documents de planification. Ce diagnostic a permis d'améliorer nettement la connaissance du territoire. Des plans numériques de l'ensemble du réseau ont pu être établis pour fiabiliser la "mémoire" des réseaux et équipements.

Ce diagnostic a permis de mettre en évidence :

- un nombre d'ouvrages et des linéaires de réseau très importants au regard du nombre d'usagers raccordés,
- un patrimoine vieillissant,
- des besoins de mise en conformité significatifs (fuites, ...).

Le montant du programme d'investissement qui en découle s'élève à 80 millions d'euros sur 15 ans.

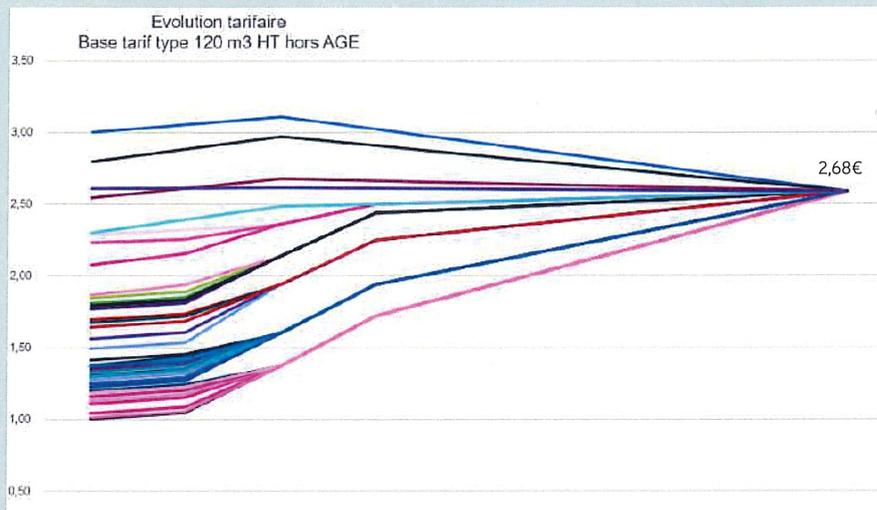
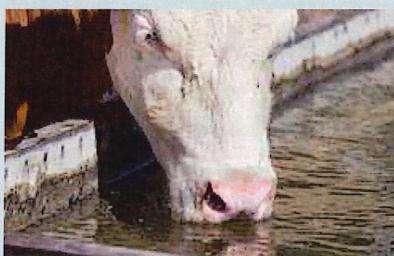


VERS UN TARIF HARMONISÉ DE L'EAU POUR 2031

Au 31 décembre 2022, il existait encore dans la communauté de communes, une cinquantaine de tarifs différents pour l'eau potable "agricole". Un rapport de 1 à 4 existait entre le tarif le plus bas et celui le plus élevé. Les élus ont choisi une durée de 8 ans pour homogénéiser des tarifs de façon progressive et permettre la réalisation des travaux nécessaires.

8

ans pour homogénéiser les tarifs de façon progressive



LA MISE EN PLACE D'UN TARIF AGRICOLE : UNE VOLONTÉ POLITIQUE

Mettre en place un tarif agricole de l'eau potable n'est pas courant et peu de collectivités l'ont fait. Les élus du groupe de travail "transfert" (1 élu par commune) ont souhaité un tel tarif. Une commission spéciale a été créée pour y travailler, composée de membres du conseil

d'exploitation de la régie des eaux et de la chambre d'agriculture. Après l'étude de nombreux scénarios et des débats "nourris", le dispositif tarifaire a été choisi en décembre 2024. Il représente un compromis, fruit d'une concertation de plus de 6 mois.

Principaux systèmes agricoles	moyenne des consommations d'eau potable en m3 par an	Moyenne des budgets annuels HT de l'eau potable pour les agriculteurs	Usages de l'eau
Bovin lait 28	2 517	3 529 €	Abreuvement + Nettoyage des installations de traite (+ transformation) + matériel
Bovin allaitant 26	753	1 424 €	Abreuvement + nettoyage matériel
Viticulture 15	400	568 €	lavage des installations de vendange et de vinification (casses, pressoirs, cuves, ...) + lavage matériel + remplissage du pulvérisateur
Ovins caprins 6	375	593 €	Abreuvement et si laitier : nettoyage des installations de traite + transformation
Grandes cultures 23	240	403 €	lavage matériel, remplissage du pulvérisateur
Mau drainage 1	136	214 €	Lavage des légumes
Moyenne	884	1 353 €	HT intégrant les taxes Adel'O

TARIF AGRICOLE

PART FIXE

Selon nombre de compteurs

- 250€ pour le 1^{er} compteur puis 50€ pour les autres compteurs de l'exploitation
- 50€ par compteur certifié "agriculture biologique" et "Haute Valeur Environnementale"

-20%

PART VARIABLE

Soit 1,88€/m³ HT
Absence de tranche tarifaire
Soit - 0,59€/m³ comparativement au tarif domestique

COMPENSATION TARIFAIRE PAR : "USAGERS DOMESTIQUES"





MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DU TARIF AGRICOLE : UN OUTIL POUR VOUS AIDER À CHOISIR VOTRE TARIF

En 2025, il existe encore de nombreux tarifs de l'eau potable en vigueur sur le territoire (par commune). Selon votre situation et votre consommation, le tarif agricole proposé à partir du 1^{er} janvier 2025 peut constituer une opportunité, ou pas.

Pour vous aider à vous positionner, un formulaire Excel a été produit qui vous permettra de créer des simulations de factures avec le tarif agricole et avec le tarif domestique.

Vous trouverez toutes les informations et démarches sur le site de la communauté de communes :

www.ccbugeysud.com > nos services > cycle de l'eau > Eau/assainissement collectif, rubrique "espace abonnés"

<https://ccbugeysud.com/nos-services/eau-assainissement-collectif/>



Cela vous permettra de :

- Faire votre simulation tarifaire pour l'année 2025 grâce à l'outil mis à disposition,
- Dans le cas où le tarif agricole s'avère plus intéressant, remplir et renvoyer le formulaire de demande d'adhésion à ce tarif sur le site internet et transmettre les justificatifs associés. Si le tarif agricole n'est pas intéressant, il n'y a aucune démarche à réaliser.

Exception : Les premiers cycles de facturation (Haut-Valromey notamment) interviendront en mars et début avril 2025. Le service fera lui-même le calcul et le tarif le plus favorable à l'exploitation sera affecté. Les agriculteurs devront envoyer les pièces justificatives au cours de l'année 2025.

Ce tarif agricole nécessite d'avoir un compteur destiné exclusivement à l'activité professionnelle agricole. Afin de laisser le temps aux agriculteurs d'éventuellement faire les travaux nécessaires pour séparer les usages domestiques des usages agricoles, cette disposition ne s'appliquera qu'à partir du 1^{er} janvier 2026.

LES ÉLUS ONT ÉGALEMENT MIS EN PLACE UN TARIF SOCIAL QUI PEUT CONCERNER DES AGRICULTEURS SUR UN COMPTEUR À LEUR NOM PROPRE

Une aide forfaitaire annuelle de 25 €, baptisée "Allocation Eau", est accessible aux personnes répondant à l'un des critères ci-dessous :

- Foyers avec un quotient familial CAF inférieur à 760.
- Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) (minimum vieillesse, CARSAT).
- Bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI/CPAM).
- Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS gratuite).

Comment faire pour en bénéficier ?

L'allocation est accessible sur demande auprès de la Régie des eaux Bugey-Sud, au même endroit que pour le tarif agricole, sur place ou en ligne. L'aide sera appliquée selon le type d'abonnement :

- Abonnés directs de la Régie des eaux (usagers recevant une facturation directe de la régie des eaux) : l'aide prendra la forme d'une réduction directe sur la facture d'eau.
- Abonnés délégataires (communes en Délégation de Service Public) : l'aide sera versée via un virement de la Trésorerie.

